

Réunion du syndicat de l'ASL du 19 septembre 2022

Compte-Rendu

Au lieu de vie : à 18 h 00

Présents : GA, EC, TM, JLG, FT, SG, BM, DA, MFM, MT

Absents excusés : HC, GR

Invités : DM, NP

Notion d'unité de répartition ASL : m², Millièmes ? Clarification de la règle par la Régie Pedrini avec fourniture du mode de calcul ainsi que de la liste détaillée des répartitions par copropriétaire avec ventilation A-B-C.. La répartition admise est de 32,5% pour le bâtiment A et de 67,5% pour l'ensemble B+C. Les répartitions des couts ainsi réalisées, les imputations par logement, par chacun des deux syndicats reprends le calcul classique par tantièmes. Il a été confirmé que les surfaces « horizontales » de la Résidence La Pomme, sous gestion de l'ASL, sont indivisibles quant à leur utilisation, leurs aménagements et leurs entretiens.

Imputation appels ASL directe sur chaque copropriétaire à partir du 1 Octobre : Nicolas PEDRINI confirme que les envois individualisés seront mis en place à partir du 01/10/2022.

Elections du président et du vice-président : Le président actuel MT confirme sa démission au 1/10/2022. Par ce fait, il a été procédé aux élections d'un président et d'un vice-président :

- **Président** : un seul candidat : TM : élu à l'unanimité
- **Vice-Président** : une seule candidate : BM : élue à l'unanimité

Borne recharge devant le bâtiment A au niveau du numéro 12 : L'ASL, par l'intermédiaire de son délégataire, a demandé à la régie THIEBAUD de faire procéder, par le CS du bâtiment A à la neutralisation de la borne de recharge de véhicules et d'effacer les marques au sol pour la place de stationnement proposée, tant que cette installation n'aura pas été votée par l'assemblée générale de l'ASL. La régie THIEBAUD a informé la régie PEDRINI qu'une réponse serait apportée fin Septembre.

Projet borne de recharge devant la loge pour présentation en AG en 2023 : Le syndicat de l'ASL va proposer lors de l'AG de l'ASL de 2023, la mise en place d'une borne de recharge pour tous de 22KW devant la loge à partir du réseau électrique existant.

Panneaux photovoltaïques sur des emplacements de parking : Dans le cadre des évolutions environnementales, la commission technique évaluera la faisabilité de telles mises en place.

Luminaire en face de places mal éclairées en haut du 22 bis : ce luminaire permettra de combler une zone très sombre, il sera commandé, pour mise en place avant l'hiver.

Espaces verts :

- **Plan et identification des arbres dits « remarquables » de la résidence** : ce plan en version électronique et papier a été réalisé par DM.
- **Etat de la végétation** : à noter que la végétation a souffert tant de la sécheresse que des périodes caniculaires. Un certain nombre d'arbres n'ont pas supporté et devront être éliminés.
- **Espaces verts autour du bâtiment A**. Il a été confirmé que le prestataire « Prestige Nature » a bien respecté le cahier des charges spécifiques du CS du bâtiment A.
- **Prévisions élagages et plantations d'hiver** : ce point fera l'objet principal de la prochaine réunion de la commission Espaces verts du 1/10/2022.
- **Aménagement du sous-bois (état d'avancement du dossier)** : Ce dossier est lié au plan canopée de La Métropole initié par GR et DA.

Dossier de rénovation/isolation du bâtiment Lieu de Vie (état d'avancement du dossier) : Nicolas

PEDRINI confirme avoir confié au cabinet Variance le soin de fournir un dossier technique et économique concernant l'isolation des 6 faces du bâtiment, du changement des huisseries, etc. La commission Technique suivra ce dossier.

Piscine : grâce au suivi très régulier de la piscine par DM et MB, l'eau de la piscine a été et est d'une très bonne qualité malgré les périodes de canicules qui ont été à l'origine de gros problèmes sur nombre de piscine dans notre région.

Jardins partagés (potager et plantes aromatiques) : les potagers ont été plantés tardivement mais ont pu être entretenus par GR et DA.

Déplacement bouton portillon vers terminal bus 46 : ce point déjà évoqué a pour objet de mettre à disposition le bouton de l'ensemble des utilisateurs et de diminuer le temps entre le déclenchement de l'ouverture et l'accès au portillon. Un devis de la part de la société AGESCA est en attente. Proposition a été faite d'allonger le temps d'ouverture dans un premier temps.

Poteau place « handicapé » : ce poteau a été tordu par un véhicule inconnu au début de l'été. Il sera procédé à l'élimination de ce poteau, la commission technique réfléchira pour des solutions alternatives permettant d'une part de protéger la zone d'entrée à la piscine et de permettre aux véhicules de se garer en créneau sur la place handicapée du bas.

Utilisation de la place « handicapé » : Clarifier les règles de stationnement temporaire / permanent : En AG ASL, il avait été fait mention d'un emplacement réservé aux personnes handicapées pour accéder à la piscine. Des courriers seront envoyés par la Régie PEDRINI pour rappeler ces règles de partage et de bon sens.

Marquage des places extérieures : un certain nombre de marquage de places réalisés, il y a un certain temps, ne sont plus lisibles et devront être refaits.

Codage des badges : Il a été décidé que BM procède à la formation de l'employé d'immeuble qui pourra procéder aux opérations classiques. La base de données restant sous la responsabilité de BM.

Stationnement abusif bloquant le bus 46 (rappel) : rappel, une affichette a été mise à l'entrée du portillon coté terminal bus 46. Monsieur PC a été interpellé à ce sujet afin qu'il le transmette au service concerné à La Métropole.

Déplacement du panneau 20 km/h (à l'entrée de la résidence) : Ce panneau placé en pleine haie sera déplacé. La commission technique étudiera la possibilité d'un marquage au sol comme cela est fait au sein de la Ville de Lyon.

Questions diverses :

- **La Pomme INFO** : MFM finalisera un numéro d'une page R°/V° pour parution en Octobre.
- **Décorations de Noël** : Les membres du syndicat approuve la nécessité de poursuivre les décorations de Noël pour cette fin d'année. DA et MFM sont en charge de ce projet.
- **Prochaine réunion** : **La prochaine réunion plénière aura lieu le lundi 14 novembre à 18h.**

Séance levée à 20 h00